

SECTION VII — COMITÉ DES RÉGIONS

RECETTES — RECETTES PROPRES

Données chiffrées

Titre	Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
4	Recettes provenant des personnes liées aux institutions et autres organismes de l'Union	8 191 842	7 895 550	7 996 011,00
5	Recettes provenant du fonctionnement administratif de l'institution	12 450	44 139	11 414,00
9	Recettes diverses	p.m.	p.m.	0,—
	Total	8 204 292	7 939 689	8 007 425,00

TITRE 4 — RECETTES PROVENANT DES PERSONNES LIÉES AUX INSTITUTIONS ET AUTRES ORGANISMES DE L'UNION

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
4 0	Taxes et retenues diverses	3 938 709	3 401 939	3 561 984,00
4 1	Contribution au régime de pensions	4 253 133	4 493 611	4 434 027,00
	Titre 4 — Total	8 191 842	7 895 550	7 996 011,00

CHAPITRE 4 0 — TAXES ET RETENUES DIVERSES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012	2012/2014
4 0	Taxes et retenues diverses				
4 0 0	<i>Produit de l'impôt sur les traitements, salaires et indemnités des membres de l'institution, des fonctionnaires, des autres agents et des bénéficiaires d'une pension</i>	3 295 097	3 105 726	3 021 011,00	91,68 %
4 0 3	<i>Produit de la contribution temporaire affectant les rémunérations des membres de l'institution, des fonctionnaires et des autres agents en activité</i>	p.m.	p.m.	70,00	
4 0 4	<i>Produit du prélèvement spécial affectant les rémunérations des membres de l'institution, des fonctionnaires et des autres agents en activité</i>	643 612	296 213	540 903,00	84,04 %
	Chapitre 4 0 — Total	3 938 709	3 401 939	3 561 984,00	90,44 %

Article 4 0 0 — *Produit de l'impôt sur les traitements, salaires et indemnités des membres de l'institution, des fonctionnaires, des autres agents et des bénéficiaires d'une pension*

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
3 295 097	3 105 726	3 021 011,00

Commentaires

Protocole sur les privilèges et immunités de l'Union européenne, et notamment son article 12.

Règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 260/68 du Conseil du 29 février 1968 portant fixation des conditions et de la procédure d'application de l'impôt établi au profit des Communautés européennes (JO L 56 du 4.3.1968, p. 8).

Article 4 0 3 — Produit de la contribution temporaire affectant les rémunérations des membres de l'institution, des fonctionnaires et des autres agents en activité

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	70,00

Commentaires

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 66 *bis*, dans la version en vigueur jusqu'au 15 décembre 2003.

Article 4 0 4 — Produit du prélèvement spécial affectant les rémunérations des membres de l'institution, des fonctionnaires et des autres agents en activité

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
643 612	296 213	540 903,00

Commentaires

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 66 *bis*.

CHAPITRE 4 1 — CONTRIBUTION AU RÉGIME DE PENSIONS

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012	2012/2014
4 1	Contribution au régime de pensions				
4 1 0	<i>Contribution du personnel au financement du régime de pensions</i>	4 253 133	4 493 611	4 267 221,00	100,33 %
4 1 1	<i>Transferts ou rachats de droits à pension par le personnel</i>	p.m.	p.m.	166 806,00	
4 1 2	<i>Contribution des fonctionnaires et des agents temporaires en congé de convenance personnelle au régime de pensions</i>	p.m.	p.m.	0,—	
	Chapitre 4 1 — Total	4 253 133	4 493 611	4 434 027,00	104,25 %

Article 4 1 0 — Contribution du personnel au financement du régime de pensions

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
4 253 133	4 493 611	4 267 221,00

Commentaires

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 83, paragraphe 2.

Article 4 1 1 — Transferts ou rachats de droits à pension par le personnel

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	166 806,00

Commentaires

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 11, paragraphe 2, et les articles 17 et 48 de son annexe VIII.

Article 4 1 2 — Contribution des fonctionnaires et des agents temporaires en congé de convenance personnelle au régime de pensions

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 40, paragraphe 3, et son article 83, paragraphe 2.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment ses articles 41 et 43.

TITRE 5 — RECETTES PROVENANT DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'INSTITUTION

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
5 0	Produit de la vente de biens meubles et immeubles	p.m.	p.m.	0,—
5 1	Produit de locations	p.m.	p.m.	0,—
5 2	Revenus des fonds placés ou prêtés, intérêts bancaires et autres	12 450	44 139	11 414,00
5 5	Recettes provenant du produit de prestations de services et de travaux	p.m.	p.m.	0,—
5 7	Autres contributions et restitutions liées au fonctionnement administratif de l'institution	p.m.	p.m.	0,—
5 8	Indemnisations diverses	p.m.	p.m.	0,—
5 9	Autres recettes provenant de la gestion administrative	p.m.	p.m.	0,—
	Titre 5 — Total	12 450	44 139	11 414,00

CHAPITRE 5 0 — PRODUIT DE LA VENTE DE BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012	2012/2014
5 0	Produit de la vente de biens meubles et immeubles				
5 0 0	Produit de la vente de biens meubles				
5 0 0 0	Produit de la vente du matériel de transport — Recettes affectées	p.m.	p.m.	0,—	
5 0 0 1	Produit de la vente des autres biens meubles — Recettes affectées	p.m.	p.m.	0,—	
	<i>Article 5 0 0 — Sous-total</i>	p.m.	p.m.	0,—	
5 0 2	Produit provenant de la vente de publications, d'imprimés et de films — Recettes affectées	p.m.	p.m.	0,—	
	Chapitre 5 0 — Total	p.m.	p.m.	0,—	

Article 5 0 0 — Produit de la vente de biens meubles

Poste 5 0 0 0 — Produit de la vente du matériel de transport — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à accueillir les recettes provenant de la vente ou de la reprise du matériel de transport appartenant à l'institution. Conformément à l'article 21 du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Poste 5 0 0 1 — Produit de la vente des autres biens meubles — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à accueillir les recettes provenant de la vente ou de la reprise des biens meubles appartenant à l'institution autres que du matériel de transport.

Conformément à l'article 21 du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 5 0 2 — Produit provenant de la vente de publications, d'imprimés et de films — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21 du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Ce poste comprend également les recettes provenant de la vente de ces produits sur support électronique.

CHAPITRE 5 1 — PRODUIT DE LOCATIONS

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012	2012/2014
5 1	Produit de locations				
5 1 0	Produit de locations de mobilier et de matériel — Recettes affectées	p.m.	p.m.	0,—	
5 1 1	Produit de locations et de sous-locations de biens immeubles et remboursement de frais locatifs				
5 1 1 0	Produit de locations et de sous-locations de biens immeubles — Recettes affectées	p.m.	p.m.	0,—	
5 1 1 1	Remboursement des frais locatifs — Recettes affectées	p.m.	p.m.	0,—	

	<i>Article 5 1 1 — Sous-total</i>	p.m.	p.m.	0,—	
	Chapitre 5 1 — Total	p.m.	p.m.	0,—	

Article 5 1 0 — Produit de locations de mobilier et de matériel — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21 du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 5 1 1 — Produit de locations et de sous-locations de biens immeubles et remboursement de frais locatifs

Poste 5 1 1 0 — Produit de locations et de sous-locations de biens immeubles — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21 du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Poste 5 1 1 1 — Remboursement des frais locatifs — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21 du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

CHAPITRE 5 2 — REVENUS DES FONDS PLACÉS OU PRÊTÉS, INTÉRÊTS BANCAIRES ET AUTRES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012	2012/2014
5 2	Revenus des fonds placés ou prêtés, intérêts bancaires et autres				
5 2 0	<i>Revenus des fonds placés ou prêtés, intérêts bancaires et autres perçus sur les comptes de l'institution</i>	12 450	44 139	11 414,00	91,68 %
5 2 2	<i>Intérêts produits par des préfinancements</i>	p.m.	p.m.	0,—	
	Chapitre 5 2 — Total	12 450	44 139	11 414,00	91,68 %

Article 5 2 0 — Revenus des fonds placés ou prêtés, intérêts bancaires et autres perçus sur les comptes de l'institution

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
12 450	44 139	11 414,00

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les recettes provenant des revenus des fonds placés ou prêtés, des intérêts bancaires et autres perçus sur les comptes de l'institution.

Article 5 2 2 — Intérêts produits par des préfinancements

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les recettes provenant des intérêts produits par des préfinancements.

CHAPITRE 5 5 — RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE TRAVAUX

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012	2012/2014
5 5	Recettes provenant du produit de prestations de services et de travaux				
5 5 0	<i>Recettes provenant des tiers pour des prestations de services et des travaux effectués en faveur d'autres institutions ou organismes, y compris le montant des indemnités de mission payées pour le compte d'autres institutions ou organismes et remboursées par ceux-ci — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	0,—	
5 5 1	<i>Recettes provenant des tiers pour des prestations de services ou des travaux effectués sur leur demande — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	0,—	
	Chapitre 5 5 — Total	p.m.	p.m.	0,—	

Article 5 5 0 — Recettes provenant des tiers pour des prestations de services et des travaux effectués en faveur d'autres institutions ou organismes, y compris le montant des indemnités de mission payées pour le compte d'autres institutions ou organismes et remboursées par ceux-ci — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21 du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 5 5 1 — Recettes provenant des tiers pour des prestations de services ou des travaux effectués sur leur demande — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21 du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

CHAPITRE 5 7 — AUTRES CONTRIBUTIONS ET RESTITUTIONS LIÉES AU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'INSTITUTION

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012	2012/2014
5 7	Autres contributions et restitutions liées au fonctionnement administratif de l'institution				
5 7 0	<i>Recettes provenant de la restitution des sommes qui ont été indûment payées — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	0,—	
5 7 1	<i>Recettes correspondant à une destination déterminée telle que les revenus de fondations, les subventions, les dons et legs, y compris les recettes affectées propres à chaque institution — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	0,—	
5 7 3	<i>Autres contributions et restitutions affectées au fonctionnement administratif de l'institution — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	0,—	
	Chapitre 5 7 — Total	p.m.	p.m.	0,—	

Article 5 7 0 — Recettes provenant de la restitution des sommes qui ont été indûment payées — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21 du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 5 7 1 — Recettes correspondant à une destination déterminée telle que les revenus de fondations, les subventions, les dons et legs, y compris les recettes affectées propres à chaque institution — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21 du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 5 7 3 — Autres contributions et restitutions affectées au fonctionnement administratif de l'institution — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21 du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

CHAPITRE 5 8 — INDEMNISATIONS DIVERSES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012	2012/2014
5 8	Indemnités diverses				
5 8 0	<i>Recettes provenant d'indemnités locatives — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	0,—	
5 8 1	<i>Recettes provenant des indemnités d'assurances perçues — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	0,—	
	Chapitre 5 8 — Total	p.m.	p.m.	0,—	

Article 5 8 0 — Recettes provenant d'indemnités locatives — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21 du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Article 5 8 1 — Recettes provenant des indemnités d'assurances perçues — Recettes affectées

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21 du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

Cet article comprend également le remboursement par les assurances des rémunérations des fonctionnaires dans le cadre d'accidents.

CHAPITRE 5 9 — AUTRES RECETTES PROVENANT DE LA GESTION ADMINISTRATIVE

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012	2012/2014
5 9	Autres recettes provenant de la gestion administrative				
5 9 0	<i>Autres recettes provenant de la gestion administrative</i>	p.m.	p.m.	0,—	
	Chapitre 5 9 — Total	p.m.	p.m.	0,—	

Article 5 9 0 — *Autres recettes provenant de la gestion administrative*

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les autres recettes provenant de la gestion administrative.

TITRE 9 — RECETTES DIVERSES

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
9 0	Recettes diverses	p.m.	p.m.	0,—
	Titre 9 — Total	p.m.	p.m.	0,—

CHAPITRE 9 0 — RECETTES DIVERSES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012	2012/2014
9 0	Recettes diverses				
9 0 0	<i>Recettes diverses</i>	p.m.	p.m.	0,—	
	Chapitre 9 0 — Total	p.m.	p.m.	0,—	

Article 9 0 0 — *Recettes diverses*

Données chiffrées

Budget 2014	Budget 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les recettes diverses.

DÉPENSES — DÉPENSES

Données chiffrées

Titre	Intitulé	Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
1	Personnes liées à l'institution	67 170 564	65 098 032	62 154 394,00
2	Immeubles, mobilier, équipement et dépenses diverses de fonctionnement	22 108 466	22 275 604	22 823 565,00
10	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0,—
	Total	89 279 030	87 373 636	84 977 959,00

TITRE 1 — PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
1 0	Membres de l'institution	5	8 408 084	8 088 350	8 227 779,00
1 2	Fonctionnaires et agents temporaires	5	49 040 838	47 079 803	44 729 195,00
1 4	Autres personnels et prestations externes	5	8 274 672	8 471 679	7 649 945,00
1 6	Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution	5	1 446 970	1 458 200	1 547 475,00
	Titre 1 — Total		67 170 564	65 098 032	62 154 394,00

CHAPITRE 1 0 — MEMBRES DE L'INSTITUTION

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012	2012/2014
1 0	Membres de l'institution					
1 0 0	Traitements, indemnités et allocations					
1 0 0 0	Traitements, indemnités et allocations	5.2	80 000	80 000	90 000,00	112,50 %
1 0 0 4	Frais de voyage et de séjour pour réunions, convocations et frais annexes	5.2	8 313 084	7 993 350	8 122 779,00	97,71 %
	<i>Article 1 0 0 — Sous-total</i>		8 393 084	8 073 350	8 212 779,00	97,85 %
1 0 5	Cours pour les membres de l'institution	5.2	15 000	15 000	15 000,00	100,00 %
	Chapitre 1 0 — Total		8 408 084	8 088 350	8 227 779,00	97,86 %

Article 1 0 0 — Traitements, indemnités et allocations

Poste 1 0 0 0 — Traitements, indemnités et allocations

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
80 000	80 000	90 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le financement des frais de bureau pour des membres convoqués pour effectuer des tâches et assumer des responsabilités au sein du Comité des régions ou qui ont exercé la charge de rapporteur. La seconde partie de ce crédit est réservée au financement des primes d'assurance contre les risques de maladie et d'accidents et des interventions spécifiques en faveur des membres handicapés.

Poste 1 0 0 4 — Frais de voyage et de séjour pour réunions, convocations et frais annexes

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
8 313 084	7 993 350	8 122 779,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les paiements aux membres du Comité des régions et à leurs suppléants effectués en application de l'actuelle réglementation concernant la compensation des frais de transport et les indemnités de voyage et de réunion.

Le montant des recettes affectées selon l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 10 000 EUR.

Article 1 0 5 — Cours pour les membres de l'institution

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
15 000	15 000	15 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir une partie des frais d'inscription aux cours de langues, ou autres séminaires de perfectionnement professionnel, pour les membres titulaires et suppléants du Comité des régions, ainsi que l'acquisition de matériel d'auto-apprentissage des langues selon le règlement (Comité des régions) n° 003/2005.

CHAPITRE 1 2 — FONCTIONNAIRES ET AGENTS TEMPORAIRES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012	2012/2014
1 2	Fonctionnaires et agents temporaires					
1 2 0	Rémunération et autres droits					
1 2 0 0	Rémunération et allocations	5.2	48 580 838	46 214 016	44 348 628,00	91,29 %
1 2 0 2	Heures supplémentaires rémunérées	5.2	60 000	60 000	58 095,00	96,82 %
1 2 0 4	Droits liés à la prise de fonctions, à la mutation, à la cessation de fonctions	5.2	400 000	570 000	322 472,00	80,62 %
	<i>Article 1 2 0 — Sous-total</i>		49 040 838	46 844 016	44 729 195,00	91,21 %
1 2 2	Indemnités après cessation anticipée de fonctions					
1 2 2 0	Indemnités en cas de retrait d'emploi dans l'intérêt du service	5.2	p.m.	p.m.	0,—	
1 2 2 2	Indemnités pour cessation définitive de fonctions et système spécial de retraite	5.2	p.m.	p.m.	0,—	
	<i>Article 1 2 2 — Sous-total</i>		p.m.	p.m.	0,—	
1 2 9	Crédit provisionnel	5.2		235 787	0,—	
	Chapitre 1 2 — Total		49 040 838	47 079 803	44 729 195,00	91,21 %

Commentaires

Un abattement forfaitaire de 6,0 % a été appliqué aux crédits inscrits au présent chapitre.

Article 1 2 0 — Rémunération et autres droits

Poste 1 2 0 0 — Rémunération et allocations

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
48 580 838	46 214 016	44 348 628,00

Commentaires

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Ce crédit est principalement destiné à couvrir, pour les fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs:

- les traitements, allocations familiales, indemnités de dépaysement et d'expatriation et allocations liées aux traitements,
- la contribution de l'institution au régime commun d'assurance maladie (couverture des risques de maladie, d'accident et de maladie professionnelle),
- les indemnités forfaitaires pour heures supplémentaires,
- d'autres allocations et indemnités diverses,
- le paiement des frais de voyage pour le fonctionnaire ou l'agent temporaire, pour son conjoint et pour les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine,
- les incidences des coefficients correcteurs applicables à la rémunération et à la partie des émoluments transférés dans un pays autre que celui du lieu d'affectation,
- le risque de chômage des agents temporaires ainsi que les versements à effectuer par l'institution en faveur des agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine,
- l'indemnité de licenciement pour un fonctionnaire stagiaire licencié en cas d'incapacité manifeste,
- l'indemnité de résiliation du contrat d'un agent temporaire par l'institution.

Le montant des recettes affectées selon l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 3 000 EUR.

Poste 1 2 0 2 — Heures supplémentaires rémunérées

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
60 000	60 000	58 095,00

Commentaires

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 56 et son annexe VI.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Ce crédit est destiné au paiement des heures supplémentaires dans les conditions prévues par les dispositions mentionnées ci-dessus.

Poste 1 2 0 4 — Droits liés à la prise de fonctions, à la mutation, à la cessation de fonctions

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
400 000	570 000	322 472,00

Commentaires

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires (les membres de la famille compris) à l'occasion de l'entrée en fonctions, du départ ou de mutation impliquant un changement de lieu d'affectation,
- les indemnités d'installation/réinstallation et les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires tenus de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité,
- les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires qui justifient être tenus de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service.

Article 1 2 2 — Indemnités après cessation anticipée de fonctions

Poste 1 2 2 0 — Indemnités en cas de retrait d'emploi dans l'intérêt du service

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités à verser aux fonctionnaires:

- mis en disponibilité à la suite d'une mesure de réduction du nombre des emplois dans l'institution,
- occupant un emploi des grades AD 16 et AD 15 qui ont fait l'objet d'un retrait d'emploi dans l'intérêt du service.

Il couvre également la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie et l'incidence des coefficients correcteurs applicables à ces indemnités.

Poste 1 2 2 2 — Indemnités pour cessation définitive de fonctions et système spécial de retraite

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 64 et 72.

Règlement (CECA, CEE, Euratom) n° 3518/85 du Conseil du 12 décembre 1985 instituant, à l'occasion de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, des mesures particulières concernant la cessation définitive de fonctions de fonctionnaires des Communautés européennes (JO L 335 du 13.12.1985, p. 56).

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les indemnités à verser en application du statut des fonctionnaires ou du règlement visé ci-dessus,
- la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie des personnes bénéficiaires des indemnités,
- l'incidence des coefficients correcteurs applicables aux diverses indemnités.

Article 1 2 9 — Crédit provisionnel

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
	235 787	0,—

Commentaires

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 65 et son annexe XI.

Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des adaptations éventuelles des rémunérations à décider par le Conseil en cours d'exercice.

Ce crédit a un caractère purement provisionnel et ne peut être utilisé qu'après un virement vers d'autres lignes conformément aux dispositions du règlement financier.

CHAPITRE 1 4 — AUTRES PERSONNELS ET PRESTATIONS EXTERNES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012	2012/2014
1 4	Autres personnels et prestations externes					
1 4 0	Autres agents et personnes externes					
1 4 0 0	Autres agents	5.2	2 120 312	2 175 152	2 133 396,00	100,62 %
1 4 0 2	Prestations d'interprétation	5.2	4 566 700	4 613 917	4 090 706,00	89,58 %
1 4 0 4	Stages, subventions et échanges de fonctionnaires	5.2	760 460	810 160	612 484,00	80,54 %
1 4 0 8	Droits statutaires liés à la prise de fonctions, aux transferts, à la cessation de fonctions et à d'autres dépenses de services aux personnels au cours de leur carrière	5.2	30 000	30 000	50 000,00	166,67 %
	<i>Article 1 4 0 — Sous-total</i>		7 477 472	7 629 229	6 886 586,00	92,10 %
1 4 2	Prestations externes					
1 4 2 0	Prestations d'appoint pour le service de traduction	5.2	347 200	347 200	266 199,00	76,67 %
1 4 2 2	Expertises liées aux travaux consultatifs	5.2	450 000	495 250	497 160,00	110,48 %
	<i>Article 1 4 2 — Sous-total</i>		797 200	842 450	763 359,00	95,76 %
1 4 9	Crédit provisionnel	5.2	p.m.	p.m.	0,—	
	Chapitre 1 4 — Total		8 274 672	8 471 679	7 649 945,00	92,45 %

Article 1 4 0 — Autres agents et personnes externes

Poste 1 4 0 0 — Autres agents

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
2 120 312	2 175 152	2 133 396,00

Commentaires

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Ce crédit est principalement destiné à couvrir les dépenses suivantes:

- la rémunération, y compris des heures supplémentaires, des autres agents notamment contractuels, intérimaires et conseillers spéciaux (au sens du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne), les cotisations patronales aux différents régimes de sécurité sociale, les allocations familiales, les indemnités de dépaysement et de déplacement du lieu d'affectation vers le pays d'origine, ainsi que les incidences des coefficients correcteurs applicables aux rémunérations de ces agents ou à l'indemnité de

résiliation de contrats,

- les honoraires du personnel médical et paramédical payé sous le régime des prestations de services et, dans des cas spéciaux, l'emploi de personnel intérimaire.

Le montant des recettes affectées selon l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 13 000 EUR.

Poste 1 4 0 2 — Prestations d'interprétation

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
4 566 700	4 613 917	4 090 706,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes aux prestations d'interprètes.

Sont imputés à ce poste les honoraires, les cotisations sociales, les frais de voyage et les indemnités de séjour des interprètes employés.

Poste 1 4 0 4 — Stages, subventions et échanges de fonctionnaires

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
760 460	810 160	612 484,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- le paiement des bourses aux stagiaires, des frais de voyage et de mission pour les stagiaires et d'autres dépenses liées au programme de stage de l'institution (comme les risques d'accident et de maladie pendant leur séjour),
- les frais relatifs à la mise à disposition de personnel entre le Comité des régions et le secteur public des États membres ou d'autres pays spécifiés dans la réglementation,
- la contribution, dans une mesure limitée, à la réalisation de projets de recherche dans les domaines d'activité du Comité des régions qui revêtent un intérêt particulier pour l'intégration européenne.

Poste 1 4 0 8 — Droits statutaires liés à la prise de fonctions, aux transferts, à la cessation de fonctions et à d'autres dépenses de services aux personnels au cours de leur carrière

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
30 000	30 000	50 000,00

Commentaires

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Ce crédit est destiné à couvrir les coûts des services liés à l'établissement et à la liquidation des droits des fonctionnaires, des agents temporaires et autres agents du Comité des régions. Étant donné qu'il peut s'agir, entre autres, de services fournis par l'Office PMO de la Commission européenne, la coopération interinstitutionnelle sera renforcée et les gains d'échelle ainsi dégagés permettront des économies budgétaires. Ces services peuvent comprendre:

- le transfert des droits à pension vers le pays d'origine ou à partir de ce dernier,
- le calcul des droits à pension,

- la détermination et le paiement des indemnités de réinstallation,
- la gestion des dossiers relatifs aux prestations de chômage et au paiement de ces dernières aux bénéficiaires.

Ce crédit est également destiné à couvrir les dépenses visant à apporter d'autres services horizontaux liés aux RH aux fonctionnaires, agents temporaires et autres agents du Comité des régions (et aux membres de leur famille) tout au long de leur carrière, par exemple ouvrir au personnel du Comité des régions l'accès aux activités organisées par le bureau d'accueil de la Commission européenne. Afin de générer à l'avenir des économies d'échelle, ce type de services sera en règle générale fourni au moyen d'une coopération interinstitutionnelle renforcée.

Article 1 4 2 — Prestations externes

Poste 1 4 2 0 — Prestations d'appoint pour le service de traduction

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
347 200	347 200	266 199,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes aux travaux de traduction effectués par des prestataires externes: des traductions externes vers les 23 langues officielles de l'UE et vers des langues de pays tiers effectuées par des prestataires en application des contrats-cadres, hormis pour certaines langues de pays tiers pour lesquelles il n'existe pas de procédures similaires.

Il couvre également les prestations éventuellement demandées au Centre de traduction de Luxembourg, ainsi que toutes les activités de coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique.

Poste 1 4 2 2 — Expertises liées aux travaux consultatifs

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
450 000	495 250	497 160,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les paiements aux personnalités qualifiées dans des domaines spécifiques qui participent aux activités du Comité des régions, et ce en application de la réglementation concernant le remboursement des frais de transport et les indemnités journalières de séjour aux experts, aux orateurs et aux chercheurs participant aux activités du Comité des régions.

Article 1 4 9 — Crédit provisionnel

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 65 et son annexe XI.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des adaptations éventuelles des rémunérations à décider par le Conseil en cours d'exercice.

Ce crédit a un caractère purement provisionnel et ne peut être utilisé qu'après un virement vers d'autres lignes conformément aux dispositions du règlement financier.

CHAPITRE 1 6 — AUTRES DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES À L'INSTITUTION

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012	2012/2014
1 6	Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution					
1 6 1	Gestion du personnel					
1 6 1 0	Frais divers de recrutement	5.2	50 000	50 000	42 500,00	85,00 %
1 6 1 2	Perfectionnement professionnel, recyclage et information du personnel	5.2	425 070	418 200	401 725,00	94,51 %
	<i>Article 1 6 1 — Sous-total</i>		475 070	468 200	444 225,00	93,51 %
1 6 2	Missions	5.2	382 500	425 000	450 000,00	117,65 %
1 6 3	Activités concernant l'ensemble des personnes liées à l'institution					
1 6 3 0	Service social	5.2	20 000	20 000	7 000,00	35,00 %
1 6 3 2	Politique sociale interne	5.2	28 500	30 000	28 500,00	100,00 %
1 6 3 3	Mobilité/Transport	5.2	45 000	45 000	41 250,00	91,67 %
1 6 3 4	Service médical	5.2	45 900	45 000	43 500,00	94,77 %
1 6 3 6	Restaurants et cantines	5.2	p.m.	p.m.	0,—	
1 6 3 8	Centre de la petite enfance et crèches conventionnées	5.2	450 000	425 000	533 000,00	118,44 %
	<i>Article 1 6 3 — Sous-total</i>		589 400	565 000	653 250,00	110,83 %
	Chapitre 1 6 — Total		1 446 970	1 458 200	1 547 475,00	106,95 %

Article 1 6 1 — Gestion du personnel

Poste 1 6 1 0 — Frais divers de recrutement

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
50 000	50 000	42 500,00

Commentaires

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 27 à 31 et 33 et son annexe III.

Décision 2002/620/CE du Parlement européen, du Conseil, de la Commission, de la Cour de justice, de la Cour des comptes, du Comité économique et social, du Comité des régions et du médiateur du 25 juillet 2002 portant création de l'Office de sélection du personnel des Communautés européennes (JO L 197 du 26.7.2002, p. 53) et décision 2002/621/CE des secrétaires généraux du Parlement européen, du Conseil, de la Commission, du greffier de la Cour de justice, des secrétaires généraux de la Cour des comptes, du Comité économique et social, du Comité des régions et du représentant du médiateur du 25 juillet 2002 concernant l'organisation et le fonctionnement de l'Office de sélection du personnel des Communautés européennes (JO L 197 du 26.7.2002, p. 56).

Ce crédit est destiné à couvrir divers frais liés au recrutement, tels que:

- les dépenses liées à l'organisation de concours externes et/ou internes, les procédures de sélections et/ou de recrutement pour toutes les catégories de personnel (fonctionnaires, agents temporaires, agents contractuels, conseillers spéciaux, experts nationaux détachés) et notamment les frais de voyage et de séjour des candidats convoqués à des tests écrits ou oraux, à une visite médicale, etc.;
- les dépenses liées à l'assurance des candidats susmentionnés;
- les dépenses liées aux procédures de sélection à des postes de management, notamment les centres d'évaluation;
- la publication des avis de vacance dans les médias adaptés;
- etc.

Poste 1 6 1 2 — Perfectionnement professionnel, recyclage et information du personnel

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
425 070	418 200	401 725,00

Commentaires

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 24 *bis*.

Ce crédit est destiné à couvrir:

- l'organisation des cours de perfectionnement et de recyclage professionnels, y compris les cours de langues, organisés en interne, proposés sur une base interinstitutionnelle ou par des acteurs externes,
- l'acquisition d'expertise externe dans le domaine de la gestion des ressources humaines,
- le développement et le déploiement de personnel, d'outils de développement professionnel ou organisationnel pour les fonctionnaires, les agents temporaires et les autres agents du Comité des régions,
- les dépenses relatives à l'achat ou à la fabrication de matériel pédagogique,
- des cours de formation professionnelle qui sensibilisent aux questions relatives aux personnes handicapées et des actions de formation dans le cadre de l'égalité des chances ou du conseil en carrière, notamment l'établissement des bilans de compétences.

Article 1 6 2 — Missions

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
382 500	425 000	450 000,00

Commentaires

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 71 et les articles 11 à 13 de son annexe VII.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses pour les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission et les autres frais exposés lors de l'exécution d'une mission, et prévus par le guide des missions du Comité des régions.

Le montant des recettes affectées selon l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 5 000 EUR.

Article 1 6 3 — Activités concernant l'ensemble des personnes liées à l'institution

Poste 1 6 3 0 — Service social

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
20 000	20 000	7 000,00

Commentaires

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 9, paragraphe 3, et son article 76.

Ce crédit est destiné à couvrir:

- dans le cadre d'une politique interinstitutionnelle en leur faveur, une assistance aux personnes handicapées appartenant aux catégories suivantes:
 - les fonctionnaires et agents temporaires en activité,
 - les conjoints des fonctionnaires et des agents temporaires en activité,

- les enfants à charge au sens du statut des fonctionnaires de l'Union européenne,
- le remboursement, dans les limites des possibilités budgétaires, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national dans le pays de résidence ou d'origine, des dépenses de nature autre que médicale, réputées nécessaires, résultant du handicap, dûment justifiées et non couvertes par le régime commun d'assurance maladie,
- les interventions en faveur des fonctionnaires et des agents se trouvant dans une situation particulièrement difficile.

Poste 1 6 3 2 — Politique sociale interne

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
28 500	30 000	28 500,00

Commentaires

Le statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 9, paragraphe 3, son article 10, point b), et son article 24, point b).

Ce crédit est destiné à encourager et à soutenir financièrement toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre les membres du personnel des diverses nationalités, telle que subventions aux clubs, aux cercles sportifs et culturels du personnel, etc.

Il couvre également l'octroi d'une subvention en faveur du comité du personnel, de menues dépenses pour des actions sociales en faveur du personnel et la quote-part du Comité des régions destinée à subvenir à la promotion des activités sociales, sportives, pédagogiques et culturelles du centre interinstitutionnel européen d'Overijssel.

Ce crédit est également destiné à couvrir les actions entreprises en faveur de l'égalité des chances au Comité des régions et/ou les aides en faveur des membres du personnel autres que celles à imputer sur les autres articles du présent chapitre.

Poste 1 6 3 3 — Mobilité/Transport

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
45 000	45 000	41 250,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les mesures relevant du plan de mobilité, telles que les aides visant à promouvoir l'utilisation des transports en commun, de vélos de service, etc.

Poste 1 6 3 4 — Service médical

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
45 900	45 000	43 500,00

Commentaires

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement des six antennes médicales, y compris l'achat de matériel, de produits pharmaceutiques, etc., les frais relatifs aux examens médicaux préventifs, les dépenses occasionnées par le fonctionnement de la commission d'invalidité ainsi que les dépenses relatives aux prestations externes des spécialistes médicaux jugées nécessaires par les médecins-conseils.

Il couvre également les dépenses pour l'achat de certains outils de travail jugés médicalement nécessaires ou d'autres dépenses effectuées dans le contexte de la politique préventive menée par l'institution en matière de santé.

Poste 1 6 3 6 — Restaurants et cantines

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement des restaurants et des cafétérias.

Poste 1 6 3 8 — Centre de la petite enfance et crèches conventionnées

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
450 000	425 000	533 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part du Comité des régions dans les dépenses relatives aux centres de la petite enfance et aux autres crèches et garderies gérées ou agréées par les institutions européennes, ou toute autre dépense générée par l'organisation de structures d'accueil à l'enfance.

TITRE 2 — IMMEUBLES, MOBILIER, ÉQUIPEMENT ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
2 0	Immeubles et frais accessoires	5	14 528 461	14 469 802	14 006 515,00
2 1	Informatique, équipement et mobilier: achat, location et maintenance	5	3 738 629	3 754 399	4 511 774,00
2 3	Dépenses de fonctionnement administratif	5	358 247	394 298	390 717,00
2 5	Réunions et conférences	5	751 845	820 695	840 615,00
2 6	Expertise et information: acquisition, archivage, production et diffusion	5	2 731 284	2 836 410	3 073 944,00
Titre 2 — Total			22 108 466	22 275 604	22 823 565,00

Commentaires

Pour l'exercice 2013, la dotation, inscrite au titre 2, du service commun aux deux comités s'élève à 24 057 781 EUR pour le Comité économique et social européen et à 17 669 322 EUR pour le Comité des régions.

CHAPITRE 2 0 — IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012	2012/2014
2 0	Immeubles et frais accessoires					
2 0 0	Immeubles et frais accessoires					
2 0 0 0	Loyers	5.2	1 566 537	1 548 696	1 444 312,00	92,20 %
2 0 0 1	Redevances emphytéotiques	5.2	8 527 657	8 422 315	8 210 039,00	96,28 %
2 0 0 3	Acquisition de biens immobiliers	5.2	p.m.	p.m.	0,—	
2 0 0 5	Construction d'immeubles	5.2	p.m.	p.m.	0,—	
2 0 0 7	Aménagement des locaux	5.2	236 571	235 624	331 931,00	140,31 %
2 0 0 8	Autres dépenses afférentes aux immeubles	5.2	41 930	41 762	38 555,00	91,95 %

2 0 0 9	Crédit provisionnel destiné aux investissements immobiliers de l'institution	5.2	p.m.	p.m.	0,—	
	<i>Article 2 0 0 — Sous-total</i>		10 372 695	10 248 397	10 024 837,00	96,65 %
2 0 2	Frais afférents aux immeubles					
2 0 2 2	Nettoyage et entretien	5.2	1 870 322	1 862 837	1 905 735,00	101,89 %
2 0 2 4	Consommations énergétiques	5.2	713 022	762 201	599 880,00	84,13 %
2 0 2 6	Sécurité et surveillance des immeubles	5.2	1 494 468	1 497 562	1 442 496,00	96,52 %
2 0 2 8	Assurances	5.2	77 954	98 805	33 567,00	43,06 %
	<i>Article 2 0 2 — Sous-total</i>		4 155 766	4 221 405	3 981 678,00	95,81 %
	Chapitre 2 0 — Total		14 528 461	14 469 802	14 006 515,00	96,41 %

Article 2 0 0 — Immeubles et frais accessoires

Poste 2 0 0 0 — Loyers

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
1 566 537	1 548 696	1 444 312,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de location des immeubles ainsi que les frais de location liés aux réunions ne se tenant pas dans les immeubles occupés de façon permanente.

Poste 2 0 0 1 — Redevances emphytéotiques

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
8 527 657	8 422 315	8 210 039,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les redevances emphytéotiques et autres dépenses analogues dues par l'institution en vertu de contrats de location-achat.

Le montant des recettes affectées selon l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 1 500 EUR.

Poste 2 0 0 3 — Acquisition de biens immobiliers

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'acquisition d'immeubles. Les subventions concernant les terrains et leur viabilisation seront traitées conformément aux dispositions du règlement financier.

Poste 2 0 0 5 — Construction d'immeubles

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à accueillir l'inscription éventuelle d'un crédit destiné à la construction d'immeubles.

Poste 2 0 0 7 — Aménagement des locaux

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
236 571	235 624	331 931,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution des travaux d'aménagement, y compris les travaux spécifiques tels que travaux pour la sécurité, le restaurant, etc. Sont également couverts les projets de rénovation mis en œuvre dans le cadre de l'initiative EMAS en vue de réduire la consommation d'énergie.

Poste 2 0 0 8 — Autres dépenses afférentes aux immeubles

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
41 930	41 762	38 555,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses en matière d'immeubles non spécialement prévues aux autres articles du présent chapitre, et notamment:

- les services de conseil en ingénierie pour les projets d'aménagement de locaux et les frais juridiques liés à une éventuelle «option d'achat» sur des immeubles,
- les services de conseil EMAS,
- d'autres études pour divers projets.

Poste 2 0 0 9 — Crédit provisionnel destiné aux investissements immobiliers de l'institution

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses des éventuels investissements immobiliers de l'institution.

Ce crédit a un caractère purement provisionnel et ne peut être utilisé qu'après un virement vers d'autres lignes conformément aux dispositions du règlement financier.

Article 2 0 2 — Frais afférents aux immeubles

Poste 2 0 2 2 — Nettoyage et entretien

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
1 870 322	1 862 837	1 905 735,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage et d'entretien des locaux, des ascenseurs, du chauffage, de la climatisation, des portes coupe-feu, ainsi que les travaux de dératisation, de remise en peinture, de réparations, l'esthétique des bâtiments et de leur environnement, y compris les frais d'études, d'analyses, de permis, de respect des normes sur le système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS), etc.

Poste 2 0 2 4 — Consommations énergétiques

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
713 022	762 201	599 880,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir notamment les frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage.

Poste 2 0 2 6 — Sécurité et surveillance des immeubles

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
1 494 468	1 497 562	1 442 496,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir essentiellement les frais relatifs au personnel assurant des tâches de sécurité et de surveillance des bâtiments.

Poste 2 0 2 8 — Assurances

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
77 954	98 805	33 567,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les paiements des primes d'assurance.

CHAPITRE 2 1 — INFORMATIQUE, ÉQUIPEMENT ET MOBILIER: ACHAT, LOCATION ET MAINTENANCE

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012	2012/2014
2 1	Informatique, équipement et mobilier: achat, location et maintenance					
2 1 0	Équipements, frais d'exploitation et prestations afférentes à l'informatique et aux télécommunications					
2 1 0 0	Achat, location, entretien et maintenance du matériel et des logiciels et travaux y afférents	5.2	1 121 737	1 120 440	1 020 091,00	90,94 %
2 1 0 2	Prestations externes pour l'exploitation, la réalisation et la maintenance des logiciels et des systèmes	5.2	1 494 882	1 489 397	2 560 561,00	171,29 %
2 1 0 3	Télécommunications	5.2	188 737	187 982	152 803,00	80,96 %
	<i>Article 2 1 0 — Sous-total</i>		2 805 356	2 797 819	3 733 455,00	133,08 %
2 1 2	Mobilier	5.2	159 287	168 451	121 938,00	76,55 %
2 1 4	Matériel et installations techniques	5.2	693 986	708 129	572 241,00	82,46 %
2 1 6	Matériel de transport	5.2	80 000	80 000	84 140,00	105,18 %
	Chapitre 2 1 — Total		3 738 629	3 754 399	4 511 774,00	120,68 %

Article 2 1 0 — Équipements, frais d'exploitation et prestations afférentes à l'informatique et aux télécommunications

Poste 2 1 0 0 — Achat, location, entretien et maintenance du matériel et des logiciels et travaux y afférents

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
1 121 737	1 120 440	1 020 091,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à l'achat, à la location, à l'entretien et à la maintenance du matériel et des logiciels pour l'institution et les travaux y afférents.

Poste 2 1 0 2 — Prestations externes pour l'exploitation, la réalisation et la maintenance des logiciels et des systèmes

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
1 494 882	1 489 397	2 560 561,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'assistance de sociétés de services et de conseils en informatique pour l'exploitation du centre informatique et du réseau, la réalisation et la maintenance d'applications, l'assistance aux utilisateurs, y compris les membres, la réalisation d'études, la rédaction et la saisie de documentation technique.

Poste 2 1 0 3 — Télécommunications

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
188 737	187 982	152 803,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les abonnements et les frais des communications par câbles ou par ondes radio (téléphonie fixe et mobile, télévision) ainsi que les dépenses relatives aux réseaux de transmission de données et aux services télématiques.

Le montant des recettes affectées selon l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 10 000 EUR.

Article 2 1 2 — Mobilier

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
159 287	168 451	121 938,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, la location, l'entretien et la réparation de mobilier, et notamment l'achat de mobilier de bureau ergonomique, le remplacement de mobilier vétuste et hors d'usage.

Pour les œuvres d'art, ce crédit est destiné à couvrir tant les frais d'acquisition et les frais d'achat de matériel spécifique que les frais courants s'y rapportant, entre autres les frais d'encadrement, de restauration, de nettoyage, d'assurances ainsi que les frais de transports occasionnels.

Article 2 1 4 — Matériel et installations techniques

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
693 986	708 129	572 241,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à l'achat, à la location, à l'entretien et à la réparation de matériel et des installations techniques, et notamment:

- de divers matériels et installations techniques, fixes et mobiles, concernant l'édition, l'archivage, la sécurité, la restauration, les immeubles, etc.,
- d'équipements notamment de l'atelier d'imprimerie, des archives, du service téléphonique, des cantines, des centrales d'achats, de la sécurité, du service technique conférences, du secteur audiovisuel, etc.,
- de l'entretien et de la réparation de matériel et des installations des salles de réunion en interne et de conférences.

Article 2 1 6 — Matériel de transport

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
80 000	80 000	84 140,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, l'entretien, l'exploitation, la réparation de matériel de transport (parc automobile et bicyclettes) et la location de voitures, de taxis, d'autocars et de camions, avec ou sans chauffeur, y compris les assurances correspondantes.

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012	2012/2014
2 3	Dépenses de fonctionnement administratif					
2 3 0	<i>Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers</i>	5.2	148 556	147 970	170 106,00	114,51 %
2 3 1	<i>Charges financières</i>	5.2	4 500	4 500	1 500,00	33,33 %
2 3 2	<i>Frais juridiques et dommages</i>	5.2	30 000	30 000	35 000,00	116,67 %
2 3 6	<i>Affranchissement de correspondance et frais de port</i>	5.2	86 800	124 000	92 000,00	105,99 %
2 3 8	<i>Autres dépenses de fonctionnement administratif</i>	5.2	88 391	87 828	92 111,00	104,21 %
	Chapitre 2 3 — Total		358 247	394 298	390 717,00	109,06 %

Article 2 3 0 — Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
148 556	147 970	170 106,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'achat de papier, d'enveloppes, de fournitures de bureau, de produits pour les ateliers d'impression et de reproduction ainsi que certaines impressions à l'extérieur.

Article 2 3 1 — Charges financières

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
4 500	4 500	1 500,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires (commissions, agios, frais divers) et les autres frais financiers, y compris les frais annexes pour le financement des immeubles.

Article 2 3 2 — Frais juridiques et dommages

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
30 000	30 000	35 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- tous les frais éventuels dérivés de la participation du Comité des régions devant les tribunaux de l'Union et nationaux, les engagements des services juridiques, l'achat de matériel et d'ouvrages juridiques, ainsi que d'autres frais de nature juridique, contentieuse ou précontentieuse,
- les dépenses concernant les dommages, les intérêts ainsi que les éventuelles dettes qui y sont associées, mentionnées à l'article 11, paragraphe 3, du règlement financier.

Article 2 3 6 — Affranchissement de correspondance et frais de port

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
86 800	124 000	92 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'affranchissement, de traitement et d'acheminement par les services postaux ou les sociétés de messageries.

Article 2 3 8 — Autres dépenses de fonctionnement administratif

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
88 391	87 828	92 111,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les assurances non spécifiquement prévues à un autre poste,
- l'achat et l'entretien des tenues de service pour huissiers, chauffeurs et déménageurs, les services médicaux et services techniques divers,
- tous les frais de déménagement et de manutention et ceux encourus par le recours à des sociétés de déménagement ou à des prestations de services de manutentionnaires intérimaires,
- diverses dépenses de fonctionnement, telles que les décorations, les donations, etc.

CHAPITRE 2 5 — RÉUNIONS ET CONFÉRENCES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012	2012/2014
2 5	Réunions et conférences					
2 5 4	Réunions, conférences, congrès, séminaires et autres					
2 5 4 0	Réunions internes	5.2	110 000	135 145	68 927,00	62,66 %
2 5 4 1	Observateurs	5.2	77 595	82 800	121 251,00	156,26 %
2 5 4 2	Organisation de manifestations (à Bruxelles ou sur des sites décentralisés) en partenariat avec les collectivités territoriales et leurs associations et les autres institutions européennes	5.2	414 250	422 750	466 437,00	112,60 %
2 5 4 6	Frais de représentation	5.2	150 000	180 000	184 000,00	122,67 %
	<i>Article 2 5 4 — Sous-total</i>		751 845	820 695	840 615,00	111,81 %
	Chapitre 2 5 — Total		751 845	820 695	840 615,00	111,81 %

Article 2 5 4 — Réunions, conférences, congrès, séminaires et autres

Poste 2 5 4 0 — Réunions internes

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
110 000	135 145	68 927,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de rafraîchissements, occasionnellement de collations et de repas de travail, servis lors de réunions internes.

Poste 2 5 4 1 — Observateurs

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
77 595	82 800	121 251,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le règlement des frais de voyage et de séjour des représentants régionaux et locaux des pays candidats et des pays ayant une relation particulière avec l'Union européenne, à l'occasion de leur participation aux travaux du Comité des régions.

Poste 2 5 4 2 — Organisation de manifestations (à Bruxelles ou sur des sites décentralisés) en partenariat avec les collectivités territoriales et leurs associations et les autres institutions européennes

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
414 250	422 750	466 437,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses, y compris les dépenses de représentation et dépenses de logistique, liées:

- à l'organisation par le Comité des régions de manifestations, à caractère général ou spécifique, qui visent à mettre en valeur ses travaux politiques et consultatifs; ces manifestations se déroulent soit à Bruxelles, soit sur des sites décentralisés, le plus souvent dans le cadre de partenariats avec les collectivités territoriales, leurs associations et les autres institutions européennes,
- à la participation du Comité des régions à des congrès, à des conférences, à des colloques, à des séminaires, à des symposiums etc., organisés par des tiers (institutions européennes, collectivités territoriales et leurs associations, etc.).

Poste 2 5 4 6 — Frais de représentation

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
150 000	180 000	184 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes aux obligations incombant à l'institution en matière de représentation.

Il couvre également les dépenses de représentation exposées par certains fonctionnaires dans l'intérêt de l'institution.

CHAPITRE 2 6 — EXPERTISE ET INFORMATION: ACQUISITION, ARCHIVAGE, PRODUCTION ET DIFFUSION

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012	2012/2014
2 6	Expertise et information: acquisition, archivage, production et diffusion					
2 6 0	Communication et publications					

2 6 0 0	Relations avec la presse (européenne, nationale, régionale, locale ou spécialisée) et conclusion de partenariats avec les médias audiovisuels, écrits ou radiophoniques	5.2	669 718	659 718	693 752,00	103,59 %
2 6 0 2	Édition et diffusion d'information sur support papier, audiovisuel, électronique ou web (internet/intranet)	5.2	808 305	835 305	1 020 033,00	126,19 %
2 6 0 4	Journal officiel	5.2	150 000	150 000	155 000,00	103,33 %
	<i>Article 2 6 0 — Sous-total</i>		1 628 023	1 645 023	1 868 785,00	114,79 %
2 6 2	<i>Acquisition de documentation et archivage</i>					
2 6 2 0	Études confiées à l'extérieur	5.2	449 409	499 353	472 234,00	105,08 %
2 6 2 2	Dépenses de documentation et de bibliothèque	5.2	128 292	150 934	200 092,00	155,97 %
2 6 2 4	Dépenses de fonds d'archives	5.2	126 560	142 100	112 833,00	89,15 %
	<i>Article 2 6 2 — Sous-total</i>		704 261	792 387	785 159,00	111,49 %
2 6 4	<i>Dépenses de publication, d'information et de participation aux manifestations publiques: activités d'information et de communication</i>					
		5.2	399 000	399 000	420 000,00	105,26 %
	Chapitre 2 6 — Total		2 731 284	2 836 410	3 073 944,00	112,55 %

Article 2 6 0 — Communication et publications

Poste 2 6 0 0 — Relations avec la presse (européenne, nationale, régionale, locale ou spécialisée) et conclusion de partenariats avec les médias audiovisuels, écrits ou radiophoniques

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
669 718	659 718	693 752,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais:

- d'hébergement à Bruxelles des journalistes des médias locaux et régionaux durant les réunions et les manifestations qu'organise le Comité des régions,
- de communications et d'initiatives d'information du Comité des régions à l'intention du public en vue de promouvoir des manifestations culturelles et toute autre sorte de manifestations et d'actions organisées par le Comité des régions, y compris l'ensemble des équipements et des services audiovisuels liés à ces manifestations,
- pour des partenariats éditoriaux et des supports de production (édition de journaux, productions audiovisuelles ou radiophoniques).

Poste 2 6 0 2 — Édition et diffusion d'information sur support papier, audiovisuel, électronique ou web (internet/intranet)

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
808 305	835 305	1 020 033,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'édition et de publication du Comité des régions par tout type de média, notamment:

- l'édition et la publication de brochures papier à caractère général ou thématique,
- la production de bulletins d'information électroniques sur le site internet du Comité des régions, y compris leur diffusion auprès des collectivités territoriales et des médias régionaux et nationaux,
- le développement du site internet officiel du Comité des régions en 24 versions linguistiques,
- la production de vidéos et d'autres documents audiovisuels ou radiophoniques.

Poste 2 6 0 4 — Journal officiel

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
150 000	150 000	155 000,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'impression des publications au *Journal officiel de l'Union européenne* ainsi que les frais d'expédition et autres frais annexes.

Le montant des recettes affectées selon l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 71 600 EUR.

Article 2 6 2 — Acquisition de documentation et archivage

Poste 2 6 2 0 — Études confiées à l'extérieur

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
449 409	499 353	472 234,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à la réalisation des études confiées à l'extérieur par contrat à des experts qualifiés et à des instituts de recherche.

Poste 2 6 2 2 — Dépenses de documentation et de bibliothèque

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
128 292	150 934	200 092,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- l'élargissement et le renouvellement du secteur des ouvrages de référence générale et la mise à jour du fonds de bibliothèque,
- les abonnements aux journaux, périodiques, agences d'information, à leurs publications et services en ligne, y compris les frais de copyright pour la reproduction et la diffusion par voie écrite et/ou électronique de ces abonnements,
- les abonnements ou les contrats de service pour la fourniture de sommaires et d'analyses du contenu des périodiques ou la saisie sur supports optiques des articles extraits de ces périodiques,
- les frais relatifs à l'utilisation des bases de données documentaires et statistiques externes, à l'exclusion du matériel informatique et des coûts de télécommunications,
- les coûts relatifs aux obligations assumées par le Comité des régions dans le cadre de la coopération internationale et/ou interinstitutionnelle,
- l'achat ou la location de matériels spéciaux, y compris les matériels et/ou systèmes électriques, électroniques et informatiques pour la bibliothèque (traditionnelle ou «hybride»), ainsi que de prestations externes pour l'acquisition, le développement, l'installation, l'exploitation et la maintenance de ces matériels et systèmes,
- les frais des prestations liées aux activités de la bibliothèque, notamment en rapport avec ses clients (enquête, analyse), le système de gestion qualité, etc.,
- les matériels et travaux de reliure et de conservation pour la bibliothèque, la documentation et la médiathèque,
- l'achat de dictionnaires, de lexiques et autres ouvrages de référence destinés à la direction de la traduction.

Poste 2 6 2 4 — Dépenses de fonds d'archives

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
126 560	142 100	112 833,00

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les coûts de prestations externes pour les opérations d'archivage, y compris les tris, classements et reclassements dans les dépôts, les coûts des prestations archivistiques, l'acquisition et l'exploitation de fonds d'archives sur des supports de substitution (microfilms, disques, cassettes, etc.) ainsi que l'achat, la location et l'entretien de matériels spéciaux (électroniques, informatiques, électriques) et les frais de publication sur tout support (brochures, CD-ROM, etc.).

Article 2 6 4 — Dépenses de publication, d'information et de participation aux manifestations publiques: activités d'information et de communication

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
399 000	399 000	420 000,00

Commentaires

Règlement (Comité des régions) n° 0008/2010 relatif au financement des activités politiques et d'information des membres du Comité des régions.

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant des activités politiques et d'information des membres du Comité dans le cadre de leur mandat européen, qui visent à:

- promouvoir et renforcer le rôle des membres du Comité des régions grâce aux activités de leurs groupes politiques,
- informer les citoyens quant au rôle du Comité des régions en tant que représentant des collectivités locales et régionales de l'Union européenne.

TITRE 10 — AUTRES DÉPENSES

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
10 0	Crédits provisionnels		p.m.	p.m.	0,—
10 1	Réserve pour imprévus	5.2	p.m.	p.m.	0,—
10 2	Réserve pour la reprise de bâtiments	5.2	p.m.	p.m.	0,—
	Titre 10 — Total		p.m.	p.m.	0,—

CHAPITRE 10 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit a un caractère purement prévisionnel et ne peut être utilisé qu'après avoir été viré vers d'autres chapitres du budget conformément aux dispositions du règlement financier.

CHAPITRE 10 1 — RÉSERVE POUR IMPRÉVUS

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	0,—

CHAPITRE 10 2 — RÉSERVE POUR LA REPRISE DE BÂTIMENTS

Données chiffrées

Budget 2014	Crédits 2013	Exécution 2012
p.m.	p.m.	0,—

1. S — PERSONNEL

1.1. S 1 — Section VII — Comité des régions

Catégories et grades	Comité des Régions			
	2014		2013	
	Emplois permanents	Emplois temporaires	Emplois permanents	Emplois temporaires
Hors catégorie		1		1
AD 16				
AD 15	6		6	
AD 14	21	1	16	1
AD 13	19	3	19	2
AD 12	23	2	24	3
AD 11	23	2	24	2
AD 10	17	3	17	3
AD 9	20	1	13	1
AD 8	51	2	44	2
AD 7	46	3	46	1
AD 6	65	10	73	12
AD 5	1	1	13	1
Total AD	292	29	295	29
AST 11	5		4	
AST 10	5		5	
AST 9	4		4	
AST 8	11		9	
AST 7	17	3	15	3
AST 6	27		24	
AST 5	45	7	43	7
AST 4	39	1	37	1
AST 3	15	1	19	1
AST 2	28	2	37	2
AST 1	1		2	
Total AST	197	14	199	14
Grand total	489	43	494	43
Total général	532		537	